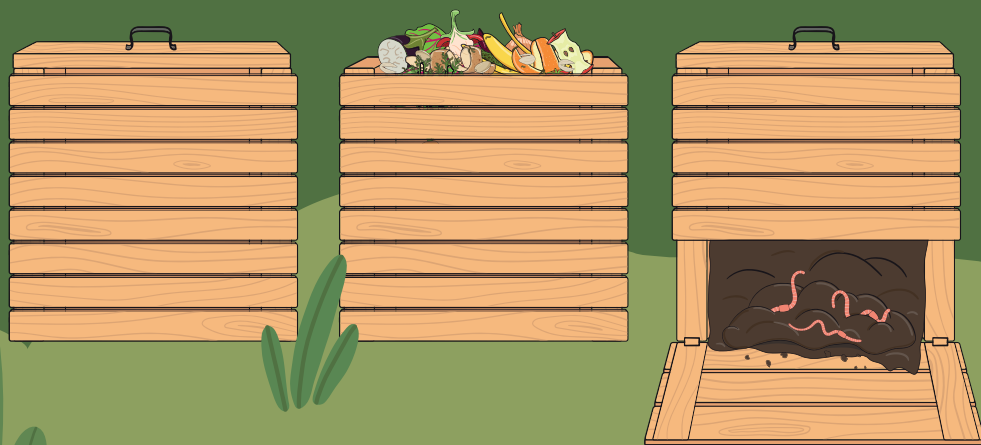


Rives de Moselle vous accompagne
dans la valorisation de vos biodéchets

DEMANDEZ VOS COMPOSTEURS PARTAGÉS



et recyclez
vos bio déchets !

Rives de Moselle s'investit dans la réduction des déchets ménagers !

La Communauté de Communes propose une solution personnalisée aux habitants pour qu'ils puissent réduire leurs biodéchets.

Qu'est-ce qu'un site de compostage partagé ?

Ce site consiste à favoriser la gestion domestique et collective des biodéchets d'un immeuble ou d'une résidence. Les habitants en deviennent les responsables et les gestionnaires. En général, trois composteurs avec un rôle défini au préalable composent un site (un bac d'apport, un bac de maturation et un bac de stockage de matières sèches).

Qui peut bénéficier d'un composteur partagé ?

Les habitants motivés et volontaires peuvent se rapprocher de leur bailleur ou syndicat de copropriété, qui pourra faire une demande de site à la Communauté de Communes. Une étude conjointe sera faite afin de vérifier la faisabilité d'installation.

Est-ce un service payant ?

Non, le site est installé gratuitement par la Communauté de Communes qui forme également les habitants référents à sa gestion.

Comment fonctionne le site ?

Les habitants formés assureront la gestion et l'entretien du site. Le compost obtenu pourra être utilisé par chacun pour du jardinage et/ou en tant qu'engrais pour les espaces verts de l'immeuble ou de la résidence.

**Besoin d'information ?
Une question ?
Contactez-nous !**



Les conseils de Nicolas pour un bon compost

DIVERSIFIER LES APPORTS

- 1/3 de « déchets carbonés » (bruns, secs, durs) : feuilles mortes, petits branchages, papier, cartons en petits morceaux, paille, foin.
- 2/3 de « déchets azotés » (verts, humides, mous) : restes de cuisine, marc de café, tontes de pelouse.

MÉLANGER POUR AÉRER

Pour permettre la bonne dégradation des déchets et éviter la fermentation anaérobie (sans air). Aérer régulièrement en mélangeant et en brassant à l'aide d'outils.

SURVEILLER L'HUMIDITÉ

Trop d'humidité empêche l'aération, ce qui freine le processus de compostage et dégage des odeurs désagréables. Un manque d'humidité tue les micro-organismes et arrête le processus.

Bon à savoir

16 points d'apports volontaires vont être répartis dans quatre communes de Rives de Moselle. Ils se présenteront sous la forme de bacs. Les habitants logeant à proximité pourront y déposer leurs biodéchets dans un sac en papier kraft pour assurer la propreté des bacs.

Ne pas jeter sur la voie publique - Illustrations : m.malinika, Gatulio / Adobe Stock